

## Lettre ouverte

# **Arrêt de la prise en charge des jeunes majeurs au département dans l'Oise Fausse alerte ou vraie menace ?**

Jusqu'à présent, les jeunes entre 18 et 21 ans accueillis dans les services de protection de l'enfance, pouvaient bénéficier d'un accompagnement éducatif et social (scolarité, insertion professionnelle, hébergement, éducatif, santé...) financé par le département. Ces contrats d'accompagnements dits « jeunes majeurs » pouvaient se poursuivre jusqu'à 21 ans.

La CGT a été interpellée par les professionnels qui nous ont informés de la fin de la prise en charge de ces jeunes majeurs par le département (12 jeunes avaient été mis à la rue dans la semaine)

La CGT a envoyé un courrier au Président du Conseil départemental et aux directeurs afin de savoir si cette décision était bien celle du Président. Le courrier est resté sans réponse.

Hier, mardi 12 juillet 2016, des professionnels accompagnés de militants CGT ont tenu un setting dans le hall du bâtiment de la direction Générale Adjointe de la Solidarité pour avoir une réponse.

**Après 2h30 d'occupation** dans le hall, le directeur général adjoint de la Solidarité est venu

Les professionnels référents enfance famille ont dit haut et fort :

- Que c'était **inhumain, irresponsable**, d'arrêter ces prises en charges. Cette décision, va empêcher ces jeunes de continuer leurs études qui auraient pu aboutir à une qualification professionnelle et à un métier. ces jeunes vont se retrouver rejetés, seuls, livrés aux aléas de la vie sans toit, sans argent. Ils ne sont pas encore en capacité d'assumer leur autonomie

Le directeur, nous a affirmé que l'arrêt de tous les contrats des jeunes majeurs n'avait pas été décidé. Ces contrats, seraient accordés **de façon restrictive** et sur **de plus petites périodes** (2 mois au lieu d'un an). Il n'a pas su nous en expliquer les critères retenus.

Le directeur met toujours en avant la même chanson que nous connaissons TOUS *austérité, austérité.*

Il nous parle de **son impuissance** à régler cette augmentation de placements d'enfants et explique ainsi la suppression des contrats de jeunes majeurs.

**Cette décision, prise essentiellement pour des motifs économiques, frappe encore les plus fragiles et peut précipiter des centaines de jeunes dans l'exclusion totale.**

Devant le contexte social et l'absence d'anticipation, le département se retrouve dans l'incapacité de protéger de jeunes mineurs (confiés par le juge des enfants à l'aide sociale à l'enfance) en les accueillant au service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Si, aujourd'hui, le département se retrouve dans cette situation, c'est parce que depuis plusieurs années **il a bradé et brade encore notre service social :**

- l'accompagnement des usagers dans la proximité,
- le travail de prévention,
- la fermeture partielle de plusieurs Maison Départementale de la Solidarité,
- la fermeture des maisons des adolescents,
- la fermeture de la pouponnière
- ne donne pas les moyens pour que les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance puissent bénéficier d'un accompagnement de qualité.

Les référents enfance famille doivent accompagner 38 à 46 jeunes par agent. Un nombre impossible à assumer pour effectuer un travail de qualité.

Sans parler de la maltraitance que le personnel et les enfants subissent dans les CDEF la liste est longue...

**Nous dénonçons les inégalités sociales,**

**le délitement du lien social,**

**la chasse aux pauvres et aux plus fragilisés**

**La protection de l'enfance est une mission obligatoire des départements  
L'enfance en danger lui incombe, c'est de sa responsabilité.**

Nous demandons l'abrogation de cette décision en revenant au système antérieur de prise en charge de jeunes majeurs.

**Nous ne lâcherons rien, ni aujourd'hui ni demain  
le mois de septembre sera chaud !**

Mesdames, messieurs les élus départementaux, si vous pensez qu'un jeune de 18 ans ne peut pas être autonome sans diplôme, sans toit... Ne laissez pas faire.